



Actuel

12.03.2009

Bientôt de la main d'oeuvre roumaine

Le 8 février dernier, le peuple suisse a approuvé l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie. Cela signifie que l'on pourra désormais engager du personnel de ces deux pays aux mêmes conditions que le personnel polonais par exemple.

L'extension de la libre circulation des personnes entrera en vigueur vers le milieu de l'année. Dès ce moment, les conditions d'obtention d'un permis de travail pour des travailleurs Roumains seront les suivantes :

- Preuve qu'aucune personne disponible sur le marché suisse du travail ne peut assumer ce poste de travail (préférence nationale)
- Dépôt, auprès des autorités cantonales concernées, d'une demande accompagnée d'un contrat de travail

Agroimpuls propose aux paysans de remplir les formalités liées au dépôt des demandes et, à partir du milieu de l'année ou ultérieurement, offrira un service de placement d'ouvriers roumains.

Pour plus de renseignement, veuillez nous appeler ou prendre contact avec nous sous la rubrique [«Main d'oeuvre»](#) de ce site.

Directeur d'AGROIMPULS
Hanspeter Flückiger
Tel. 056 462 51 44
info@agroimpuls.ch